

	<b>COMITE DE PROXIMITE 6 REPONSES OFFICIELLES</b>	<b>2 mai 2017</b>
<b>A l'attention de :</b> Joël Varlet – Colette Fourneau – Alain Létard – Alain Lascoutounax - Pascale Sapin – Pascal Charlet  <b>De la part de :</b> Cyril Biauxque  <b>Copie pour information :</b> Michèle Vullien – Thierry Martin – Yann Viremouneix		<b>Prochain comité :</b> <b>4 mai 2017</b>

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les réponses à vos dernières questions ainsi que quelques compléments d'information sur des dossiers en cours au niveau de la municipalité.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition si vous souhaitez des précisions.

### ***Faites de la Propreté***

De manière assez claire, l'ancienne formule de ramassage des déchets sur la commune n'attirait guère les bonnes volontés et s'essouffait d'année en année. Les élus ont accueilli très favorablement l'idée initiée par Madame Fourneau et Monsieur Létard pour imaginer une nouvelle formule impliquant les enfants, futurs citoyens de la commune et notamment le Conseil Municipal des Enfants. Il fallait simplement attendre l'installation de la nouvelle équipe, initialement prévue en octobre 2016 et qui s'est finalement réalisée en janvier 2017. Il devenait alors difficile d'être prêt pour la Quinzaine du Développement Durable 2017. La volonté est désormais de travailler dès à présent sur un événement qui sera un temps fort de la cérémonie d'ouverture de la Quinzaine 2018, sans doute sur la forme d'un jeu de piste impliquant les enfants, les comités de proximité, les élus et toutes les bonnes volontés. Le contact est désormais établi entre les différents protagonistes et nous attendons avec impatience les conclusions de leurs échanges.

Il est important de préciser qu'en 2017, le ramassage des déchets sera effectué aux abords des différents établissements scolaires (Grégoire, Noyeraies, Saint-Joseph, Rabelais, Lycée du Paysage et de l'Environnement, CFA Philibert de l'Orme) pendant la Quinzaine ou ultérieurement.

## ***Chemin de Parsonge. Espaces verts et cheminement piéton***

Sans connaître les conclusions liées à la visite du 17 mars, 2 points importants à noter dans ce secteur :

- l'entretien récent des espaces verts sur des parcelles posant quelques contraintes de domanialité.
- l'aménagement à venir de la bordure du chemin de Parsonge pour favoriser le transit des piétons allant notamment des Toits et des Terrasses jusqu'à l'école Grégoire (élargissement de la bordure, signalisation et matérialisation de la bande piétonne). La logique de connexion entre le chemin et les Terrasses est également à l'étude, pilotée par les services techniques de la Mairie en lien avec la direction de la Voirie de la Métropole. Des validations sont également à prévoir avec la copropriété.

Il est important également de noter l'évolution de la réglementation concernant l'utilisation de produits phytosanitaires. Avec l'aide du lycée du paysage et de l'environnement, nous avons entamé la démarche ZEROPHYTO. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier la loi LABBE nous impose de ne plus utiliser de produits chimiques pour la gestion de nos espaces. Nous voulons vivre dans une ville plus saine, une ville plus durable. Bien sûr il va falloir s'habituer, nous allons devoir accepter le fait de voir des herbes folles, des sites laissés en gestion différenciée. En deux mots nous ne traiterons plus chimiquement nos espaces de convivialités. Des méthodes manuelles et mécaniques se substitueront et cela dès le printemps 2018. La nature va avoir tendance à reprendre ses droits, ce qui est fondamentalement une bonne nouvelle pour nos enfants, nos animaux de compagnie et pour les agents de la commune.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer :

- au dossier à paraître dans le prochain Multiple (#44 en cours d'impression)
- <http://www.gestiondifferentiee.org>

## ***Parking Stade***

Il est important de noter que dans ce secteur (comme à d'autres endroits de la commune), nous travaillons ardemment sur les problématiques de stationnement. Le problème de départ est lié au PLU. Il définit légalement le nombre de places de stationnement par logement en différenciant logement libre (1 place pour 75 m<sup>2</sup>) et logement conventionné (une place pour 100 m<sup>2</sup>). Ces chiffres, calculés sur une base métropolitaine très urbaine, ne sont pas en phase avec le taux de motorisation des ménages de l'ouest lyonnais (1,5 véhicule par ménage). Si on ajoute à cela l'utilisation d'espaces de stationnement comme zone de stockage et les salariés d'entreprises voisines qui ne disposent pas forcément de places attitrées, nous

avons un besoin important de stationnement sur l'espace public.

Dans le cadre de la révision du PLU, nous faisons pression auprès de la Métropole pour modifier le contexte réglementaire (sans avoir la certitude d'être entendus), nous contraignons au maximum les promoteurs (logements et entreprises) pour multiplier les solutions de stationnement et nous investissons également des sommes importantes pour la réalisation de parkings gratuits : réfection du parking du Panorama, construction en cours du parking chemin de la Liasse, étude pour la construction d'un parking aux abords de l'Esplanade.

Nous avons également renforcé la réglementation des stationnements par la mise en place de zones rouges (30 mn maxi), de zones bleues (1h30 maxi) et de zones vertes (4h maxi). Les zones rouges et bleues sont dédiées aux abords immédiats des commerces pour favoriser la rotation de clientèle. Les zones vertes concernent des parkings d'appoint utilisés comme parc-relais ou aire de covoiturage.

En ce qui concerne spécifiquement le parking du stade, difficile d'imaginer en passage en zone bleue (1h30 maxi) compte tenu de son utilisation et de sa fréquentation. Ce n'est pas un espace saturé qui nécessite une rotation régulière. Un fonctionnement à la demi-journée semble suffisant. A confirmer après quelques mois de mise en place.

### ***Chats errants***

Nous avons reçu en Mairie une personne qui manifeste un intérêt certain pour les chats de la commune et les nourrit régulièrement (sans doute la personne à laquelle vous faites référence). Il faut savoir que cette personne finance, sur ses deniers personnels, la stérilisation des chats pour justement éviter leur prolifération (une centaine de stérilisation en 3 ans). Elle doit se rapprocher de la fondation 30 millions d'amis pour faciliter ses démarches et ne pas s'endetter à titre personnel.

Est-ce qu'il est nécessaire de faire intervenir la force publique pour mettre fin à ses agissements ? Est-ce qu'il faut considérer que le problème reste mineur ? Nous n'avons pas reçu de plaintes particulières des riverains mais restons à votre disposition pour étudier les suites à donner.

### ***Rond point Gargantua - Dodin.***

Plusieurs éléments à prendre en compte.

Le chantier de liaison A89-A6 est en cours et modifie de manière sensible les flux à l'intérieur de la commune. Dans un contexte de chantier complexe, certains utilisent des shunts plus ou moins pertinents augmentant la circulation sur des axes comme le chemin de Charrière, le chemin de Gargantua, le chemin des Peupliers. Nous ne pouvons bien évidemment pas fermer ces voies ni engager de coûteux aménagements pour une situation temporaire. Notre logique actuelle est la

suivante :

1. ne surtout rien toucher à l'existant : les contraintes liées à l'étroitesse des voies, le manque de visibilité, les feux tricolores, les arrêts de bus sont d'excellents moyens d'inciter les automobilistes à lever le pied
2. attendre la mise en service de la liaison A89-A6 (février 2018) pour établir un diagnostic précis des flux et imaginer alors un plan de circulation définitif avec les éventuels aménagements nécessaires.

Dans ce secteur, des réflexions sont à mener au niveau de la connexion entre le chemin du Ménestrel et le chemin de Gargantua, à la sortie de Proudreed sur le chemin des Peupliers et au niveau du Carrefour Dodin / Peupliers / Gargantua effectivement assez peu lisible et sécurisant. Le rond-point semble effectivement être une option intéressante même s'il pose des contraintes en termes d'emprise au sol (gestion de la giration des TCL qui nécessite des emprises importantes) et de budget.

En tout état de cause, nous avons bien conscience des problématiques dans le secteur. Attendons l'ouverture de la liaison autoroutière, intégrons à cela les travaux à venir Route de Limonest et à l'Esplanade pour définir les nouveaux plans de circulation et les aménagements à prévoir.

### ***Nuisances sonores en liaison avec l'A6.***

Je ne sais pas si Monsieur Caulier a eu la possibilité d'assister à la réunion publique à l'Aqueduc. En tout état de cause, les équipes de la Métropole travaillent sur les différents aménagements qui vont intervenir à court, moyen et long terme pour le déclassement de l'autoroute A6 entre Limonest et Pierre Bénite.

A ce jour, nous ne disposons pas d'autres informations officielles que celles diffusées dans le Multiple n°42 : transformation de l'autoroute en boulevard urbain avec modification de la configuration des voiries (et notamment une voie dédiée aux transports en commun), interdiction aux poids lourds, limitation de vitesse à 70 km/h.

De toute évidence, cela aura des incidences au niveau des nuisances sonores.

Dès que nous aurons des nouveaux éléments de la part de la Métropole, nous ferons une présentation complète aux riverains et aux dardillois. Sachant que nous devons également réaliser des mesures de bruit dans le cadre de la liaison A89-A6, il sera intéressant d'en réaliser sur l'axe A6, ils permettront ainsi d'avoir un point 0 pour vérifier si le déclassement a effectivement des effets positifs ou des aménagements complémentaires sont à prévoir.

### ***Taille de haies***

Suite aux signalements adressés par Monsieur Létard, les services techniques ont

fait plusieurs interventions et ont déposé des avis de végétation aux riverains concernés. Nous avons également eu des demandes de la part des sociétés de transport (autocaristes) qui assurent les liaisons TER pour procéder à l'élagage sur certains secteurs.

En tout état de cause, il ne faut pas hésiter à transmettre les signalements en Mairie. Compte tenu de la superficie de la commune, nous ne voyons pas tout. Nous vous en remercions par avance.

### ***Eclairage public***

C'est noté. Nous faisons le nécessaire avec Eiffage.

### **En complément,**

---

#### **Vidéo-protection**

Je laisse le soin à Monsieur Fargier de vous présenter le dispositif désormais actif sur la commune.

#### **Fibre optique**

Le déploiement opéré par Orange dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) concerne les 59 communes de la Métropole et s'étale jusque 2020. L'opérateur ne raisonne absolument pas en terme de commune mais de nœud de raccordement et reste soit opaque sur la réalité des avancements soit optimiste diffusant des cartes partiellement erronées.

Nous sommes en train d'essayer de caler une réunion avec eux pour faire un point complet sur l'avancement du déploiement. Leur silence actuel tend à prouver qu'il y a un certain retard ou des contraintes techniques non prévues qui freinent l'avancement. Nous leur mettons la pression et vous tiendrons bien entendu informés dès que nous aurons des éléments nouveaux.

Il nous faut globalement être patients car la commune est peu à peu équipée. A ce jour, Orange annonce un taux de 17% de foyers raccordés. Assurément, ils ont encore de quoi faire. Toutefois, le secteur 6 est globalement le mieux fibré de la commune profitant notamment d'installations préalables réalisées par Numericable. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des informations actualisées de la part d'Orange.

#### **Route de La Tour de Salvagny – Route de Limonest**

Il est important de préciser l'évolution du dossier. Nous avons fait de ce secteur une priorité d'aménagement notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la Métropole. Après négociation, le périmètre retenu va du virage 9 Route de Limonest jusqu'au parking du Paillet. Cela

concerne bien une requalification complète de l'axe prenant en compte l'apaisement de la circulation automobile, le cheminement sécurisé des piétons, la giration des transports en commun, les facilités de stationnement et la gestion du carrefour chemin de Pierre Blanche. Nous sommes sur le point d'achever la phase projet avec la Métropole et le bureau d'étude mandaté sur ce dossier. Nous procédons également aux régularisations foncières avec les riverains concernés.

En terme de planning, la réalisation doit forcément s'inscrire dans une fenêtre de tir contrainte à savoir après la mise en service de la liaison autoroutière (février 2018) et avant les travaux de l'Esplanade. Nous sommes donc sur un démarrage de chantier au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour une livraison fin du premier trimestre 2019.

Bien entendu, un chantier de cette ampleur va nécessiter un plan de circulation spécifique qui va engendrer d'importantes perturbations dans le secteur. La quiétude à terme est à ce prix.

### ***Chemin du Grégoire***

Nous avons bien noté la contrainte posée par l'étroitesse du chemin sur sa partie haute à proximité de l'Avenue de Verdun notamment pour les poussettes. Nous sommes en train de regarder quel type d'aménagement nous pourrions réaliser (en fonction de la domanialité, des maisons alentours, du budget, des contraintes règlementaires). A suivre donc !

### **Aménagements divers**

Vous l'aurez sans doute noté mais un certain nombre de réalisations ont été faites ou en cours de finalisation :

- parking du Panorama : traçage des places au sol, intégration d'un silo enterré et mise en place de la vidéo-protection
- terrains multisports Parsonge et Moulin-Carron : réfection des 2 terrains avec du gazon synthétique
- rénovation de l'aire de jeux de l'Aqueduc avec de nouveaux jeux. A venir : installation de jeux complémentaires pour les plus grands (tyrolienne notamment)
- création de l'arboretum en bas du chemin du Panorama. Premières visites possibles lors de la Quinzaine du Développement Durable et inauguration officielle en octobre durant la Journée de l'Arbre

### **Contrôles radar**

Ci-après les compte-rendus émis par la Police Municipale lors des derniers contrôles radars :

30 janvier 2017

07h30-08h30 : Rte de Paisy dans le sens Limonest / Dardilly en zone 50km/h.  
Vitesse maximale 57 km/h par contre une dizaine de rappel pour des ampoules de feux de croisement défectueuses (aucune verbalisation)

08h40-09h40 : Rte de la Tour de Salvagny, dans le sens Dardilly / La Tour de Salvagny en zone 30 km/h

3 verbalisations à la vitesse (54, 48, 46 km/h) plus 1 immobilisation pour défaut de contrôle technique et 1 amende pour non-respect de la signalisation routière

09h45-10h20 : Chemin des Peupliers dans le sens Dardilly / A6 en zone 50 km/h  
1 verbalisation à la vitesse (71 km/h)

31 janvier 2017

07h30-08h30 : Rte d'Ecully au niveau de l'école St Joseph dans le sens Dardilly/Ecully en zone 30 km/h , 2 verbalisations 57 et 51 km/h et des rappels pour des feux défectueux

08h40-09h05 : Chemin de Traine Cul dans le sens Montcourant/Dardilly centre-ville en zone 50km/h , aucune verbalisation juste 1 rappel

09h15-09h35 : Chemin du Dodin au niveau du lycée Rabelais en zone 30km/h, aucune verbalisation à la vitesse néanmoins 3 amendes pour stationnement gênant dans le virage à la sortie du parking

09h40-10h05 : Avenue de Verdun dans le sens Dardilly le bas /Dardilly le haut, en zone 30 km/h, 1 verbalisation 51km/h

16 février 2017

07h30-08h05 : Avenue de Verdun / rue de la Mairie dans le sens Dardilly/Ecully en zone 30 km/h : **2 verbalisations 48 et 49 km/h**

08h15-08h45 : Chemin du Pérollier angle rue du Plateau dans le sens rond-point de Paisy chemin de Cuers en zone 50km/h : **Vitesse max 56 km/h zéro verbalisation**

9h15-10h : Chemin des Peupliers dans le sens Dardilly/ A6 en zone 50km/h : **2 verbalisations 68 et 71 km/h**

10h10-11h00 : Rte de la Tour de Salvagny dans le sens Dardilly/La Tour de Salvagny en zone 30km/h : **4 verbalisations 53/54/54 et 61 km/h + 1 amende non-respect de la signalisation routière**

14h15-14h40 : Chemin du Perollier dans le sens chemin de Cuers rond-point de Paisy : **Vitesse max 57 km/h zéro verbalisation**

14h50-15h30 : Chemin Neuf dans la descente : **Vitesse max 55 km/h zéro verbalisation**

17 février 2017

7h40-08h15 : Chemin de Gargantua dans le sens descendant en zone 50 km/h :  
Vitesse max 56 km/h zéro verbalisation

8h25-09h15 : Chemin de Pierre Blanche au niveau de l'église St Claude dans le sens Dardilly / Ecully en zone 30km/h : 8 verbalisations 2 à 47/49/50/2 à 51/53 et 59 km/h

*27 mars 2017*

Chemin de Pierre Blanche de 07h40 à 08h30 en zone 30 km/h dans le sens Rte de Limonest - Rte d'Ecully  
4 verbalisations 46 / 49 / 52 et 63 (moto) km/h

*28 mars 2017*

RN 6 de 07h45 à 07h55 beaucoup de circulation aucun excès de vitesse au-delà de 70 km/h

Chemin des Peupliers de 08h05 à 08h35 en zone 50 km/h dans le sens Dardilly Techlid  
2 verbalisations 65 et 66 km/h

Rte de la Tour de Salvagny de 08h40 à 09h05 en zone 30 km/h dans le sens Dardilly La tour de Salvagny  
3 verbalisations 46 / 48 et 50 km/h

RN 6 au rond-point sud de 09h10 à 09h25 en zone de travaux limitée à 70 km/h :  
Vitesse ne dépassant pas 86 km/h sur la voie de gauche  
Impossibilité d'arrêter les contrevenants dû à la dangerosité de la route, environ 2% des automobilistes étaient en infraction  
APRR a fait une demande pour la mise en place d'un radar de chantier. En attente de validation par la DIR

Entre outre nous avons verbalisé un car des Transports » Flexibus » stationné chemin de Gargantua

*27 avril 2017*

**De 8h à 8h30** : Chemin de Bachely afin de répondre à la demande de M. BROUILLET, en zone 50km/h, vitesse allant de 32 à 53km/h (c'est plus l'effet de vitesse due à la configuration de la route, que la vitesse en elle-même). Demande d'intervention prochaine chemin des Moines.

**De 8h40 à 9h15** : Rte de la Tour de Salvagny en zone 30km/h dans le sens Dardilly /La Tour de Salvagny : **1 verbalisation à 50 km/h**

**De 9h20 à 9h50** : Chemin des Peupliers en zone 50km/h : Aucun véhicule verbalisé (peu de trafic routier lié aux vacances)



28 avril 2017

**De 7h45 à 8h30** : Chemin de Pierre Blanche au niveau des commerçants du Bariot, en zone 30km/h

**4 verbalisations : 60 /54 /48 et 47 km/h**

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations et reste à votre disposition pour tout complément d'informations.